



Institut Français
Textile - Habillement

Ecully, le 16 septembre 2005



Distribué sous la référence : DPCB
Document non contractuel 06/2019

Nos références : JMO/NH
Votre courrier du : 01/07/05
Références :

26 SEP. 2005

S.A.GRANJARD ET FILS
ROUTE DE FEURS
42360 PANISSIERES

RAPPORT D'ESSAI N° LYC-05-2197

Echantillons soumis le 13/07/05 par courrier

Objet de la demande : Essai selon la norme ISO 12952-1-2
sur des échantillons.

Réf : « AB »
« APC 50 »
« JERSEY »
« JERMED »
« DPCB »

Le responsable de l'étude

Jean Marc ORAISON

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte 6 pages et 0 Annexe(s).

* Seuls les « essais effectués sous le couvert de l'accréditation Cofrac » portent cette mention explicite.

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES : ART 2.1- La demande d'essais et prestations associées dont la réalisation est confiée aux laboratoires de L'INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT fait l'objet d'une demande écrite par le client à laquelle sont obligatoirement joints les échantillons à tester. Cette demande indique avec précision l'identité et les coordonnées du demandeur, le nombre, la nature, la dénomination et les références des échantillons, l'objet du travail demandé. ART 2.3.1 - Les demandes sont classées par ordre de réception et les essais repris dans le même ordre. En cas d'urgence ou d'accord contractuel particulier, les essais peuvent être effectués en priorité. Dans ce cas, l'Institut peut majorer le prix mentionné dans le catalogue des essais dans des conditions proposées au client et acceptées. ART 2.2.3 Sur demande du client, un témoin de l'échantillon soumis à essais peut lui être remis muni de l'identification de l'INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT. ART 5.2 - L'INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT ne peut être tenu responsable des diverses interprétations et de l'usage qui peut être fait des rapports d'essais, rapports d'interprétations, commentaires, avis et observations. ART VI - L'utilisation et/ou la référence au nom de l'INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT sont subordonnées à l'autorisation écrite de la Direction de l'Institut. ART 2.2.4 - Au terme des essais, la partie résiduelle non utilisée des échantillons est conservée conformément aux procédures du système d'assurance qualité du site de l'Institut où sont réalisés les essais. ART 4.2.2 - Sauf stipulation particulière, les factures et demandes d'acompte sont payables à l'Institut à l'adresse de réalisation des essais et des prestations associées, au comptant par virement, par chèque, à réception de la facture.



ACCREDITATION
N° 1-0101*
PORTÉE
COMMUNIQUÉE
SUR DEMANDE

COMPORTEMENT AU FEU DES ARTICLES DE LITERIE

NF EN ISO 12952-1 & 2 – Avril 1999

Source d'allumage : cigarette

Essai effectué sous couvert de l'accréditation Cofrac

Essai effectué à la demande des Ets : **SA J.GRANJARD & FILS
ROUTE DE FLEURS
42360 PANISSIERES**

Référence de l'échantillon : **DPCB**

Nature de l'échantillon : **Toile à drap**

Composition de l'échantillon : **50% polyester – 50% coton
Grammage en g/m² : 135
Coloris testés : Blanc**

Pré-traitement : **5 lavages à 92°C selon NF EN 26330 (1994) cycle 1A**

Conditionnement : **(20 ± 2)°C et (65 ± 5)% HR**

Source d'allumage : **cigarette**

Date de l'essai : **14/09/05**

	Essai 1		Essai 2 (si extinction d'une cigarette au cours de l'essai 1)	
	Cigarette 1 Dessus	Cigarette 2 Entre les plis	Cigarette 1 Dessus	Cigarette 2 Entre les plis
Longueur - largeur détruite à partir de la cigarette en mm	Long.: Trace Larg.: Trace	Long.: Trace Larg.: Trace	Long.: / Larg.: /	Long.: / Larg.: /
Etat de l'éprouvette au démontage	Pas de feu couvant	Pas de feu couvant	/	/
Inflammation de l'éprouvette	NON	NON	/	/

Conclusion : NON ALLUMAGE

Présence de phénomènes particuliers :

Observations : « Les résultats d'essai suivants ne portent que sur l'allumabilité de l'article de literie soumis à l'essai dans les conditions spécifiques ; ils ne sont pas destinés à servir à évaluer le risque potentiel complet d'incendie à l'usage de l'article. »